

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2419

présenté par  
M. Nadot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Préambule de la Constitution est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au sein d'un État démocratique, la Constitution est la règle qu'un peuple se donne à lui-même. En substance, elle contient en fait deux types de règles. Celles relatives au fonctionnement des institutions et celles relatives aux droits garantis aux individus. C'est sur ce deuxième aspect que porte la citation d'Albert Camus : « La démocratie ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité » (Œuvres complètes, La Pléiade, IV, « Carnets du 7 novembre 1958 », p. 1292).

Parce que la Constitution est l'expression d'une philosophie politique, elle gagne à ne pas rester matière froide et à s'inscrire dans un processus historique.

L'héritage d'Albert Camus est d'abord celui d'un témoin intransigeant de son temps, d'un ferme opposant à la barbarie des totalitarismes. C'est aussi une interrogation profonde sur la condition humaine et son absurdité au XXe siècle, sur la misère et les inégalités. C'est également cette volonté de concilier justice et liberté, de lutter contre toutes les formes de violence.

L'héritage d'Albert Camus constitue ce trait-d'union manquant entre l'Esprit des Lumières et notre société actuelle.

A son heure, l'idéal démocratique est partout mis à mal : les régimes fascistes, national-socialiste ou franquiste le rejettent, les démocraties populaires de l'Est le dévoient, les puissances coloniales en offrent une caricature. Face à cela, sans se satisfaire des comforts d'une référence docile à une idéologie, le pari démocratique d'Albert Camus est dans la controverse, la révolte, l'action et le combat.

Notre démocratie représentative reconnaît à l'assemblée parlementaire - somme toute restreinte - le droit de représenter le peuple de France. Pour que chaque élu de la Nation représente l'ensemble des citoyens, il lui faut dans chaque situation penser la protection de la minorité, laquelle ne peut accéder seule au processus de décision.